

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**25 NOVEMBRE 2021**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Retrait de la délibération  
du 27 mai 2021 portant  
désaffectation,  
déclassement et cession  
d'une portion de la sente  
rue du Moulin à Vent**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 26 novembre 2021  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 26 novembre 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 novembre 2021

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre à 21 heures, le  
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-  
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18  
novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville  
sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de  
la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur  
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI,  
Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur  
PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS,  
Madame GUYARD, Madame BOUTIN, Monsieur  
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur  
BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,  
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame  
LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame  
MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI,  
Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur  
SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE,  
Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur  
RICHARD, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ,  
Monsieur ROUXEL

**Avait donné procuration :**

Monsieur HAÏAT à Monsieur NDIAYE  
Madame AGUINET à Madame PEUGNET  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Monsieur ALLAIRE à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur SALLE à Monsieur PERICARD  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Madame MEUNIER

**N° DE DOSSIER** : 21 F 18

**OBJET** : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 27 MAI 2021 PORTANT DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PORTION DE LA SENTE RUE DU MOULIN A VENT

**RAPPORTEUR** : Madame MACE

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le propriétaire de la parcelle B 2636 sise 24, rue du Moulin à Vent a sollicité la Ville afin d'acquérir une partie de la parcelle B 2087 dans le cadre d'un projet d'extension de son habitation.

La parcelle B 2087, propriété Ville d'une superficie de 654 m<sup>2</sup>, est située entre la rue du Moulin à Vent et le chemin des Petits Clos. Bien que présentant toutes les caractéristiques d'une sente publique, elle n'est pas aménagée et n'est pas ouverte à la circulation publique.

Afin de répondre favorablement à la demande de Monsieur THIEBAUT sans compromettre un éventuel futur projet d'aménagement de cette parcelle en sente publique, une cession de la moitié de la largeur de la parcelle, sur un linéaire de 45 mètres a été envisagée. La largeur de 3 mètres restant devait être suffisante pour tout éventuel futur passage.

Par délibération en date du 27 mai 2021, le Conseil Municipal constatait donc la désaffectation et prononçait le déclassement de la portion de la parcelle B 2087 de 135 m<sup>2</sup> environ afin d'autoriser une cession au riverain propriétaire du 24, rue du Moulin à Vent au prix de 50 euros le m<sup>2</sup>, soit 6 750 euros (montant qui devait être ajusté en fonction de la surface qui devait être calculée par le géomètre lors de la division cadastrale).

Le 9 juillet, le propriétaire qui avait sollicité la Ville pour acquérir ce terrain a informé cette dernière de sa décision de ne plus se porter acquéreur.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette décision et de procéder au retrait de la délibération visée en objet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de la décision du propriétaire de la parcelle B 2636 sise 24, rue du Moulin à Vent de ne plus se porter acquéreur.
- Retirer la délibération 21 C 08 du 27 mai 2021 constatant la désaffectation de la portion de la parcelle B 2087 de 135 m<sup>2</sup> environ, prononçant le déclassement de la portion précitée de la parcelle B 2087 et autorisant la cession de 135 m<sup>2</sup> environ issus de la portion précitée de la parcelle B 2087 au riverain propriétaire du 24, rue du Moulin à VENT au prix de 50 euros le m<sup>2</sup>, soit 6 750 euros (montant à ajuster en fonction de la surface qui sera calculée par le géomètre lors de la division cadastrale) majorés des frais de géomètre et des frais d'acte notarié.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la décision du propriétaire de la parcelle B 2636 sise 24, rue du Moulin à Vent de ne plus se porter acquéreur,

RETIRE la délibération 21 C 08 du 27 mai 2021 constatant la désaffectation de la portion de la parcelle B 2087 de 135 m<sup>2</sup> environ, prononçant le déclassement de la portion précitée de la parcelle B 2087 et autorisant la cession de 135 m<sup>2</sup> environ issus de la portion précitée de la parcelle B 2087 au riverain propriétaire du 24, rue du Moulin à VENT au prix de 50 euros le m<sup>2</sup>, soit 6 750 euros (montant à ajuster en fonction de la surface qui sera calculée par le géomètre lors de la division cadastrale) majorés des frais de géomètre et des frais d'acte notarié.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*